



Séance 3.7
À la piscine !

I. DECOUVERTE



Activité 1 : regardez les documents suivants avec votre formateur. Découvrez de quel type de documents il s'agit et à quoi ils servent

Document 1

Horaires hors vacances

Lundi	12h00-13h30 et 16h15-19h00
Mardi	16h15-20h30
Mercredi	15h00-18h00
Jeudi	12h00-13h30 et 16h15-19h00
Vendredi	16h15-19h00
Samedi	10h00-12h00 et 14h00-17h00
Dimanche	8h00-12h00

Horaires vacances scolaires

Lundi	10h00-13h30 et 14h00-19h15
Mardi	10h00-12h30 et 14h00-20h30
Mercredi	10h00-12h30 et 14h00-18h15
Jeudi	10h00-13h30 et 14h00-19h15
Vendredi	10h00-12h30 et 14h00-19h15
Samedi	10h00-12h00 et 14h00-17h00
Dimanche	8h00-12h00

Public

Aquagym

Lundi et jeudi	12h30-13h15
Mardi	18h30-19h15 et 19h15-20h00
Vendredi	16h15-17h00 et 18h00-18h45
Samedi	9h00-10h00

Initiation

Lundi, mardi et vendredi	17h00-17h30
Jeudi	17h30-18h00

Apprentissage

Lundi	17h30-18h00
Mercredi et jeudi	17h00-17h30
Vendredi	17h00-17h30 et 17h30-18h00

Perfectionnement

Lundi	18h00-18h30
Mardi	17h30-18h00
Mercredi	16h30-17h00

Leçons adultes

Mardi	18h00-18h30
-------	-------------

Perf. elite / Ecole des 4 nages

Mercredi	14h00-15h00
----------	-------------

PISCINE MARIUS-LECLERCQ

Avenue Henri Barbusse
62440 HARNES
Tél : 03.21.13.96.00 / Fax : 03.21.13.96.09
Mail : piscine.municipale@ville-harnes.fr
Suivre l'actualité de la piscine : www.ville-harnes.fr

Mise à jour Février 2019

Harner
CULTURE & SOUSCRIPTION

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA PISCINE

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC (en période scolaire)

	Matin	Après-Midi
Lundi		17h à 19h
Mardi	12h à 13h45	17h à 19h
Mercredi	9h à 11h	13h30 à 17h
Jeudi		17h à 19h
Vendredi		17h-19h
Samedi	11h30 à 13h15	15h30 à 19h

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC (hors période scolaire)

	Matin	Après-Midi
Lundi		14h-19h
Mardi	9h à 12h	14h-19h
Mercredi	9h à 12h	14h-18h
Jeudi	9h à 12h	14h-19h
Vendredi	9h à 12h	17h-19h
Samedi	11h30 à 13h15	15h30 à 19h
	Été : 9h à 12h	

Informations à l'accueil de la piscine ou au 03 20 94 24 55.

ÉVACUATION DU BASSIN : 15 MINUTES AVANT LA FERMETURE DE L'ÉTABLISSEMENT

II. EXERCICES



Activité 2 : observez à nouveau les documents 1 et 2 et cochez les horaires d'ouverture au public dans les tableaux ci-dessous

1.

Horaires hors vacances scolaires	Piscine Marius-Leclercq	Piscine municipale
Le lundi de 16h15 à 19h00.	X	
Le mardi de 12h00 à 13h45.		
Le mercredi matin.		
Le samedi à partir de 10h00.		
Le dimanche de 8h00 à 12h00.		

2.

Horaires vacances scolaires	Piscine Marius-Leclercq	Piscine municipale
Le lundi matin.		
A partir de 9h00 jeudi et vendredi.		
Le vendredi de 14h00 à 19h15.		
Jusqu'à 19h00 le samedi.		
Le dimanche de 8h00 à 12h00.		



Activité 3 : observez les photographies projetées par votre formateur et associez les activités qu'on peut faire à la piscine avec les images qui correspondent

1. Nage libre : image n°.....
2. Aquagym : image n°.....
3. Cours de natation enfants : image n°.....
4. Cours de natation adultes : image n°.....
5. Bébés nageurs : image n°.....
6. Aquabike : image n°.....
7. Jardin aquatique : image n°.....

Images pour l'activité 3





Activité 4 : compléter le formulaire d'inscription aux séances des bébés nageurs ainsi que l'autorisation parentale et le certificat médical qui l'accompagnent



PHOTO

DOSSIER D'INSCRIPTION 2019/2020
BEBE NAGEUR (enfant né de 2019 à 2015)
JARDIN AQUATIQUE (enfant né en 2014)

Bébé Nageur	Jardin Aquatique
Dimanche 9H30-10H15 : 6mois-18mois Dimanche 10H15-11H15 : 18mois-4ans	Dimanche 11H15-12H15 : 4-6ans - De 11H15-11H45 : parents dans l'eau - De 11H45-12H15 : Jardin Aquatique

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE(S) :

E-MAIL (OBLIGATOIRE) :

A compter de la saison sportive 2019/2020, la FFN impose de licencier tous les adhérents du club. Le montant de la licence, de 22 €, s'ajoute donc à la cotisation.

PIECES A FOURNIR AVEC CE DOSSIER : 1 photo d'identité àagrafer en haut de cette page, 1 enveloppe timbrée à votre adresse (par famille), 1 certificat médical d'aptitude à la pratique des bébés nageurs datant de moins de 3 mois, le règlement de la cotisation : 192 € (20€ de frais d'adhésion + 150€ pour l'inscription à un créneau d'activité + 22€ de frais de licence) en chèque à l'ordre de l'ASV Natation, ou espèces, formulaire de licence FFN, et le règlement intérieur du club (ci-joint) dûment daté et signé.

HORAIRES DES PERMANENCES D'INSCRIPTION A LA PISCINE :

Tous les dimanches matins entre 9h30 et 12h, à la piscine.

IMPORTANT : TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTE. LES DOSSIERS DOIVENT ETRE REMIS IMPERATIVEMENT LORS DES PERMANENCES (LES DOSSIERS ENVOYES PAR LA POSTE SERONT SYSTEMATIQUEMENT RENVOYES). MERCI.



EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASV NATATION

COTISATION

La cotisation se décompose en trois parties : les frais de licence FFN, les frais d'adhésion au club d'un montant de 20 euros et les frais d'inscription à chacune des activités pratiquées au sein du club. En cas d'inscription à plusieurs activités ou plusieurs créneaux d'activité, les frais d'adhésion ne sont dus qu'une fois. La cotisation est due dans son intégralité avant le démarrage des activités. Le règlement de la cotisation s'effectue en espèces ou par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de l'ASV Natation.

En cas de non encaissement des sommes remises, l'adhérent ne sera pas admis aux séances de l'activité.

Sur demande (de préférence lors de votre inscription), une attestation de cotisation pourra vous être délivrée (pour les participations des Comités d'entreprises, par exemple).

REMBOURSEMENT

Une séance d'essai gratuite est proposée à tout nouvel adhérent.

Les frais relatifs à la pratique de l'activité (150 euros) pourront être remboursés intégralement sur demande de l'adhérent dès lors qu'il n'aura participé qu'à la séance d'essai. **Les demandes de remboursement seront systématiquement rejetées dès lors que l'adhérent aura participé à au moins une séance suivant sa séance d'essai.**

Les frais de licence et d'adhésion au club (20 euros) ne sont remboursables en aucun cas

Les éventuels litiges seront examinés au plus tard le 31 décembre de l'année.

En cas d'absence à un cours, l'adhérent ne pourra pas prétendre au rattrapage de ce cours en se présentant à d'autres créneaux que celui spécifié lors de l'inscription.

SECURITE/DISCIPLINE

Tout agissement ou comportement répréhensible voire dangereux (chahut, désobéissance ou non-respect des consignes, vol, dégradation...) entraînera automatiquement et sans délai l'exclusion de l'intéressé du Club, sans indemnité ou remboursement d'aucune sorte.

Chaque adhérent est responsable de la sécurité des objets lui appartenant. **Le club rejette toute responsabilité en cas de perte ou de vols d'objets personnels. Il est recommandé à chaque adhérent d'utiliser un casier de vestiaire en le fermant à clés ou de placer objets et effets personnels dans un sac qu'il gardera au bord du bassin le temps de la séance.**

Le port du slip ou boxer de bain est obligatoire pour les hommes dans toutes les activités.

PARENTS

Les parents doivent être présent dans l'eau pendant l'activité Bébé Nageur. Les séances se déroulent avec au maximum deux accompagnateurs majeurs dans l'eau.

Pour le créneau du Jardin Aquatique, les parents sont invités à sortir de l'eau à 11H45 afin que leurs enfants suivent le cours collectif proposé par les éducateurs. Dès la fin du cours, passée l'heure et/ou dès la sortie des locaux, la responsabilité du Club ne saurait être engagée.

Je soussigné(e)..... reconnais avoir pris connaissance de cet extrait et m'engage à le respecter. J'autorise les responsables à prendre toutes les mesures qui s'imposent en cas d'accident. Je reconnais avoir satisfait à la visite médicale OBLIGATOIRE autorisant la pratique de la natation ou de l'aquagym.

J'autorise / n'autorise pas l'ASV Natation à publier sur son site (www.asvnatation.com) des photos de moi-même prises lors des compétitions, entraînements ou autres activités diverses du club.

Fait à.....Le.....

Signature :

AUTORISATIONS PARENTALES

(*rayer les mentions inutiles)

Je soussigné(e)

Père / Mère / Tuteur légal* de l'enfant.....

- autorise / n'autorise pas* celui-ci à participer aux activités au sein de l'ASV Natation.

- autorise / n'autorise pas* l'ASV Natation à prendre en photo l'enfant cité ci-dessus pendant les activités au sein de l'ASV Natation et éventuellement à publier ces photos dans des supports internes du club (site internet, presse...). J'ai pris bonne note que cette disposition n'ouvre droit à aucune rémunération.

Fait à Le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Cachet du médecin



(Généraliste ou pédiatre)

A

Le

Je soussigné(e) _____ certifie avoir examiné ce jour l'enfant : _____.

Né(é) le : _____.

L'enfant ne présente pas de contre-indication, cliniquement décelable, à la pratique dans les conditions normales de l'activité en piscine.

L'enfant est à jour de ces vaccinations obligatoires pour cette activité.

Signature du médecin





Activité 5 : dans la grille ci-dessous, retrouvez et barrez les mots liés à la piscine

La piscine

Retrouvez dans cette grille les mots liés à la piscine.



www.educol.net

aquabike

aquagym

bassin

bonnet

maillot

natation

piscine



Citoyenneté – Dans les piscines, comment ça se passe ?

- Voici les principales règles à suivre à la piscine :



Le confort et la santé du baigneur

Pas de baignade en cas de:



Rhume ou Angine



Infection cutanée



Plaie



Verrues plantaire



Pas de chaussures sur les plages

Pour éviter

Irritations oculaires
Conjonctivite
Otites
Angines

Affections digestives

Mycose

Verrues plantaires

N'introduisons pas

Cosmétiques

Sécrétions du nez
-de la bouche
sueur

Urines
Matières fécales

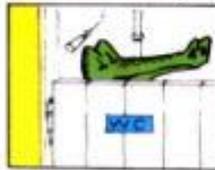
Peaux mortes
Virus



Avant la baignade, il est indispensable pour chacun:



de se moucher
(l'accès aux bassins est interdit aux personnes enrhumées)



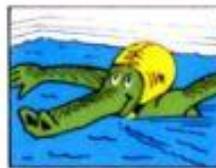
de passer aux WC



de se démaquiller



de se doucher entièrement et soigneusement (avec du savon)



de mettre un bonnet de bain en état



de se rincer les pieds dans le pédiluve

De laisser les animaux de compagnie hors de l'enceinte de la piscine

Après la baignade, il est recommandé

De repasser sous la douche pour se débarrasser de l'eau chlorée qui pourrait provoquer des démangeaisons de la peau en séchant, ainsi que des germes qui auraient pu se déposer sur la peau



De bien s'essuyer avant rhabillage: un corps mal séché est susceptible de se refroidir et l'humidité résiduelle favorise le développement des champignons

Signaler au responsable toute anomalie (coloration, odeur, ...)



Document réalisé par l'agence régionale de santé d'Auvergne

D'après le document réalisé par l'ARAPH - DRASS Auvergne, N° ISBN 2-11-086141-X

Seule la reproduction à des fins de citation et sous réserve d'en indiquer clairement la source est autorisée (loi du 11 mars 1957)